



**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
DU BUDGET PRINCIPAL
2026**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Atténuation de produits (chapitre 014)	4
2. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	4
II. Recettes de fonctionnement	5
1. Impôts et taxes (chapitre 73 et chapitre 731).....	5
2. Dotations, subventions et participations (chapitre 74).....	6
3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	6
III. Dépenses d'investissement	7
1. Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	7
2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	7
3. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	7
4. Immobilisations en cours (chapitre 23).....	8
5. Résultat d'investissement reporté (chapitre 001)	8
IV. Recettes d'investissement.....	9
1. Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	9
2. Subventions d'investissement reçues (Chapitre 13)	9
3. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	9
4. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	9

Introduction

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire 2026 intègre notamment les points suivants :

- L'affectation du résultat suite au vote du compte financier unique 2025,
- Les reports de crédits d'investissement de 2025 à 2026,
- L'ajustement des dotations et impôts suite aux différentes notifications,
- Les divers ajustements liés aux décisions actées mais non intégrées dans le budget primitif.

L'équilibre du BS 2026 se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	716 671,00	716 671,00
Investissement	18 060 978,15	18 060 978,15
TOTAL	18 777 649,15	18 777 649,15

I. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BS 2026
014	Atténuations de produits	- 872 067,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 588 738,00 €
	TOTAL	716 671,00 €

1. Atténuation de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits au BS 2026 sont de - 872 K€ et correspondent à l'ajustement du montant des contributions sollicitées par les syndicats d'ordures ménagères.

2. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Le virement à la section d'investissement au BS 2026 est de 1 589 K€. Il s'agit de l'ajustement de l'autofinancement de l'EPCI.

II. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BS 2026
73 et 731	Impôts et taxes	- 337 346,00 €
74	Dotations, subventions et participations	54 017,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000 000,00 €
	TOTAL	716 671,00 €

1. Impôts et taxes (chapitre 73 et chapitre 731)

Les impôts et taxes au BS 2026 sont de - 337 K€ et comprennent notamment les points suivants :

- a) Les ajustements des contributions directes suite à la notification des bases prévisionnelles 2026 sont les suivantes :

	BP 2026	Montant prévisionnel ajusté	BS 2026
Taxe d'habitation au titre des résidences secondaires	860 000,00 €	489 880,00 €	- 370 120,00 €
Fraction de la TVA compensatoire de la TH	43 382 000,00 €	43 601 132,00 €	219 132,00 €
Fraction de TVA compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	11 985 000,00 €	12 034 099,00 €	49 099,00 €
Contributions directes : Contribution foncière des entreprises	20 250 000,00 €	21 113 832,00 €	863 832,00 €
Taxes foncières non bâti	33 500,00 €	28 576,00 €	- 4 924,00 €
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	200 000,00 €	175 715,00 €	- 24 285,00 €
Taxe sur les surfaces commerciales	4 380 000,00 €	4 096 871,00 €	- 283 129,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	1 000 000,00 €	1 085 116,00 €	85 116,00 €
TOTAL	82 090 500,00 €	82 625 221,00 €	534 721,00 €

b) L'ajustement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères se présente comme suit :

	BP 2026	Montant prévisionnel ajusté	BS 2026
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères	33 000 000,00 €	32 127 933,00 €	- 872 067,00 €

2. Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations au BS 2026 sont de 54 K€ et comprennent notamment les points suivants :

a) Les ajustements des dotations de l'Etat suite aux différentes notifications sont les suivantes :

	BP 2026	Montant prévisionnel ajusté	BS 2026
Dotation d'intercommunalité	7 800 000,00 €	7 776 060,00 €	- 23 940,00 €
Dotation de compensation	10 915 000,00 €	10 745 725,00 €	- 169 275,00 €
Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale	2 240 000,00 €	2 487 232,00 €	247 232,00 €
TOTAL	20 955 000,00 €	21 009 017,00 €	54 017,00 €

3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante au BS 2026 sont de 1 000 K€ et correspondent à la reprise partielle de l'excédent du budget annexe des Epineaux à travers une subvention au budget principal.

III. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits nouveaux	Reports 2025 sur 2026	BS 2026
20	Immobilisations incorporelles	- €	927 932,25 €	927 932,25 €
204	Subventions d'équipement versées	400 000,00 €	448 368,77 €	848 368,77 €
21	Immobilisations corporelles	- €	13 810 898,62 €	13 810 898,62 €
23	Immobilisations en cours	- €	241 828,02 €	241 828,02 €
001	Résultat d'investissement reporté	2 231 950,49 €	- €	2 231 950,49 €
	TOTAL	2 631 950,49 €	15 429 027,66 €	18 060 978,15 €

1. Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles au BS 2026 sont de 928 K€.

Elles concernent les reports de 2025 à 2026 notamment sur les points suivants :

- Etudes en matière de transport (451 K€)
- Etudes sur les panneaux photovoltaïques (180 K€),
- Etudes sur le futur siège (80 K€),
- Etudes sur les aires d'accueil des gens du voyage (64 K€),
- Etudes en matière de sécurité (48 K€),
- Autres (105 K€).

2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Les subventions d'équipement versées au BS 2026 sont de 848 K€.

Les crédits nouveaux sont de 400 K€ et correspondent aux fonds de concours pour l'aménagement des pistes cyclables des communes.

Les reports de 2025 à 2026 sont de 448 K€ et concernent notamment les points suivants :

- La participation pour la bretelle autoroute à Sannois (224 K€),
- Les fonds de concours pour l'aménagement des pistes cyclables des communes (184 K€),
- La participation pour la rénovation du Fort de Corneilles-en-Parisis (40 K€).

3. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles au BS 2026 sont de 13 811 K€.

Elles concernent les reports de 2025 à 2026 notamment sur les points suivants :

- Les transports (4 495 K€),
- Les voiries (2 842 K€),
- Les centres aquatiques (2 023 K€),
- La sécurité (1 730 K€),

- L'éclairage public (1 586 K€),
- La lecture publique (730 K€),
- Les espaces verts (171 K€),
- Aures (234 K€).

4. Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les immobilisations en cours au BS 2026 sont de 241 K€.

Elles concernent les reports de 2025 à 2026 pour les travaux de la piscine à dimension olympique.

5. Résultat d'investissement reporté (chapitre 001)

Le résultat d'investissement reporté au BS 2026 est de 2 232 K€. Ce montant constitue le déficit d'investissement 2025 reporté en 2026.

IV. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits nouveaux	Reports 2025 sur 2026	BS 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 671 941,85 €	- €	5 671 941,85 €
13	Subventions d'investissement reçues	- €	8 624 630,23 €	8 624 630,23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 175 668,07 €	- €	2 175 668,07 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 588 738,00 €	- €	1 588 738,00 €
	TOTAL	9 436 347,92 €	8 624 630,23 €	18 060 978,15 €

1. Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves au BS 2026 sont de 5 672 K€ et correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé.

2. Subventions d'investissement reçues (Chapitre 13)

Les subventions d'investissement reçues au BS 2026 sont de 8 625 K€.

Elles concernent les reports de 2025 à 2026 notamment sur les points suivants :

- Les transports (3 255 K€),
- L'éclairage public (2 529 K€),
- La sécurité (1 558 K€),
- Les berges de Seine (628 K€),
- Les voiries (341 K€),
- La lecture publique (204 K€),
- Les centres aquatiques (82 K€),
- Autres (28 K€).

3. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées au BS 2026 sont de 2 176 K€ et correspondent à l'ajustement de l'emprunt d'équilibre.

4. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement BS 2026 est de 1 589 K€. Il correspond à l'ajustement de l'autofinancement.